



Ce dossier a été réalisé en collaboration avec la gendarmerie, la police et la coordination sécurité routière de la DDT

CONFERENCE DE PRESSE

**Bilan de la délinquance
Bilan sécurité routière
2015**

**Lundi 8 février 2016
Préfecture**

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse : *Bureau du cabinet et de la communication Interministérielle*
Anne Morel / Maylis Dessaut
Tel : 03 86 60 70 88 / 70 91 / 70 11
Courriel : communication@nievre.pref.gouv.fr



SOMMAIRE

Préambule

Les chiffres clés 2015

La délinquance dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents

- 1 - Les atteintes aux biens
- 2 - Les atteintes volontaires à l'intégrité physique
- 3 - Les escroqueries et infractions économiques et financières

B - Les indicateurs ciblés

- 1 – Les cambriolages des résidences principales
- 2 – Les vols dans les locaux industriels et commerciaux

C - L'action des services

- 1 - Les infractions révélées par l'action des services
- 2 - Le taux d'élucidation et les personnes mises en cause

La sécurité routière dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents- Analyse de l'accidentologie

B- Action des services – infractions routières

C- Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2015



Préambule

1- Précaution de lecture du dossier de presse :

Il convient de préciser que les chiffres 2015 sont présentés selon des indicateurs qui n'ont plus cours depuis janvier 2016 (Atteintes aux Biens, Atteintes volontaires à l'intégrité Physique, Escroqueries et Infractions économiques financières).

Toutefois, pour la présentation du bilan 2015, dans un souci de cohérence et pour faciliter l'analyse (notamment la comparaison avec l'année antérieure), le choix a été fait de reprendre ces trois catégories de faits constatés.

Le principe à l'avenir sera de ne livrer aucun chiffre unique de la délinquance mais de présenter et examiner des faits de délinquance, catégorie, par catégorie.

Neuf indicateurs ont été ciblés :

- homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)
- vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)
- vols violents sans armes
- vols sans violence contre des personnes
- coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)
- cambriolages de logements
- vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)
- vols dans les véhicules
- vols d'accessoires sur véhicules

Le suivi de ces statistiques est opérationnel depuis octobre 2015 et est assuré par le Service de Statistique ministériel (SSMSI) créé le 8 octobre 2014. Ce service est le seul responsable des chiffres publiés, rendus publics chaque début de mois sur le site *Interstats* du ministère.

<http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

2- Contexte général national :

Une nette baisse du nombre des vols avec arme enregistrés, en 2015 comme en 2014. En 2015, les forces de sécurité ont enregistré un peu moins de 10 000 vols avec arme. Le nombre d'infractions s'inscrit en nette baisse pour la deuxième année consécutive. Les vols avec armes touchent essentiellement les grandes agglomérations, et sont plus fréquents en région Ile de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les enquêtes de victimisation réalisées auprès de l'ensemble de la population mettent en lumière une tendance à la baisse de ces atteintes envers les individus durant les dix dernières années.



Un vol avec violence sans armes sur cinq a lieu à Paris

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré près de 95 000 vols avec violence sans arme en France métropolitaine, soit 1,5 fait pour 1 000 habitants. Ces infractions sont en forte baisse (-9,4 %), comme en 2014. Les vols avec violence sans arme s'observent principalement dans les grandes agglomérations, là où la densité de population est la plus forte, et notamment à Paris qui concentre 19 % des infractions. La moitié des victimes de ces vols (y compris tentatives) renoncent à se déplacer en commissariat ou brigade de gendarmerie pour signaler l'incident.

Moins de vols sans violence contre les personnes enregistrés en 2015

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré 690 000 vols sans violence contre des personnes en France métropolitaine, soit 11,9 faits pour 1000 habitants. Ces vols sont en légère baisse en 2015 (-1,4%) alors qu'ils avaient progressé en 2014 et 2013.

Les vols sans violence s'observent surtout dans les grandes villes et les zones touristiques.

La moitié des victimes de ces vols (y compris tentatives) renoncent à se déplacer en commissariat de police ou brigade de gendarmerie pour signaler ces infractions.

Les faits de coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité : une partie seulement du phénomène

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré près de 213 000 crimes ou délits de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus en France métropolitaine, soit 3,3 victimes pour 1 000 habitants. Cette infraction progresse (+2,0 %), au même rythme qu'en 2014. Elle s'observe de manière relativement équilibrée sur le territoire national lorsque l'on tient compte du nombre d'habitants par département, mais davantage dans les villes que dans les campagnes. Toutefois, les enquêtes de victimation révèlent qu'une grande partie des victimes ne sont pas connues de la police ou à la gendarmerie : on estime qu'en France métropolitaine, chaque année, en moyenne 900 000 individus de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage (hors vols et tentatives de vols), chiffre stable au cours des dernières années.

Très légère baisse du nombre de cambriolages de logement enregistrés en 2015.

En 2015, près de 234 000 cambriolages de logement ont été enregistrés par la police ou la gendarmerie nationale en France métropolitaine. Ils s'inscrivent en léger repli (-0,9%) après une baisse plus nette en 2014.

La répartition des cambriolages pour 1000 logements sur le territoire fait apparaître la prédominance des grandes agglomérations.

Les enquêtes auprès de l'ensemble de la population montrent une stabilité de ce type d'atteintes de 2011 à 2014.

Stabilité du nombre de vols de véhicules, après deux ans de baisse

La police et la gendarmerie ont enregistré en 2015 le vol de 110 000 voitures et de 60 000 deux-roues motorisées. Ces chiffres se stabilisent après deux ans de baisse.

Les vols sont plus concentrés dans la région Ile de France, le long du Rhône et le pourtour méditerranéen, et se produisent le plus souvent dans les communes les plus densément peuplées.



3 -Etat d'urgence – Attentats

Depuis les événements du 13 novembre dernier, le niveau «alerte-attentat» est activé en Ile-de-France et le niveau «vigilance renforcée» reste effective sur le territoire national, en raison de la persistance d'une menace terroriste très élevée.

Dans le cadre de l'Etat d'urgence, il a été ordonné 12 perquisitions administratives entre le 20 novembre et le 14 janvier (9 en zone gendarmerie et 3 en zone police).

Les perquisitions se sont déroulées sans aucun incident.

Les exploitations des données informatiques sont toujours en cours

Ces opérations ont été effectuées dans des domiciles mais également des dépendances, des véhicules ou des locaux commerciaux occupés ou fréquentés par des individus connus par les services de renseignements pour s'être récemment et brutalement convertis à l'islam, radicalisés, pour prôner un islam rigoriste ou pour être en lien avec des djihadistes.

Il a été notifié une assignation à résidence.

Aucune interdiction de manifestation n'a été pris sur la base de l'état d'urgence.



Les Chiffres clés 2015

	<i>Evolution 2014/2015</i>	
	<i>Nièvre</i>	<i>Global</i>
<i>Atteintes aux Biens</i>	<i>Gendarmerie</i> -0,48% <i>Police</i> +5,49%	+ 2,5%
<i>Atteintes Volontaires à l'intégrité physique</i>	<i>Gendarmerie</i> +25,70% <i>Police</i> -16,94%	+8 ,8%
<i>Escroqueries et Infractions économiques et financières</i>	<i>Gendarmerie</i> +27,13% <i>police</i> -17,17%	+10%
<i>Sécurité routière</i>		
	<i>Nièvre</i>	<i>National</i>
<i>Accidents</i>	-20% 172 accidents	-3,6% 56109 accidents
<i>Tués</i>	-20% 12 tués	+2,4% 3464 tués
<i>Blessés</i>	-24% 196 blessés	-3,6% 70442 blessés



Fiche 1 - La délinquance dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents

Au cours de l'année 2015, la délinquance constituée des 3 indicateurs permanents indique une légère tendance à la hausse pour les atteintes aux biens (AAB) (+1,42%), et une augmentation plus marquée pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) (+9,6%) et les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) (+13,7%).

1 – Quasi stabilité pour les atteintes aux biens (AAB)

Le nombre de faits passe de 4911 faits en 2014 à 4982 en 2015 soit 1,42%.

Cette augmentation s'observe principalement en zone police (1672 faits en 2015 contre 1585 en 2014 soit +87) tandis qu'en zone gendarmerie, les AAB sont en légère diminution (3310 faits en 2015, 3326 en 2014).

➤ En zone police :

En zone police, l'augmentation de 5,49% porte essentiellement sur les cambriolages tant pour les habitations principales que pour les résidences secondaires, ce qui constitue une nouveauté pour une zone urbaine. Il s'agit pour l'essentiel de maisons faisant l'objet de succession donc libre de tout occupant.

Par ailleurs, il est à noter une augmentation très sensible des vols de deux et quatre roues sur le secteur du centre ville - hausses respectives de 14 et 43%. Certains réseaux sont en voie de démantèlement en 2016.

Enfin, l'auteur de l'unique vol à main armée comptabilisé cette année a été interpellé dans les deux heures qui ont suivi les faits.

➤ En zone gendarmerie :

En zone gendarmerie, les AAB affiche une légère baisse de -0,48 % par rapport à 2014. Cette tendance repose sur une diminution très sensible de l'ensemble des indicateurs (cambriolages, vols simples, dégradations) partiellement compensée par une hausse marquée des vols liés à l'automobile.

En effet, les cambriolages au global en zone gendarmerie affiche une nette baisse (-5,40%). Les vols simples affichent également une baisse marquée notamment sur les chantiers (-37,74%) et dans les exploitations agricoles (-31,45%). En outre, les vols à main armée sont passés de 6 en 2014 à 2 en 2015, soit une baisse de 66,67%.

En revanche, sont en nette augmentation les vols dans les résidences secondaires: +30,21% ainsi que les vols liés à l'automobile et aux deux roues : +23,50 % (925 en 2015 par rapport à 749 en 2014).



2 – Un contexte particulier pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Avec 1165 faits constatés en 2015 contre 1053 en 2014, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont en augmentation dans la Nièvre, soit 112 faits de plus dont 92 faits liés à l'affaire Van Nierop.

Alors qu'une baisse significative de 16,94 % est observée en zone police (309 faits en 2015 contre 372 en 2014 soit - 63 faits), la tendance est à la hausse en zone gendarmerie (856 faits en 2015 contre 681 en 2014 soit 157 faits supplémentaires).

➤ **Les violences physiques non crapuleuses :**

Le groupement de gendarmerie de la Nièvre enregistre une hausse de +127 faits (de 411 faits en 2014 à 538 en 2015 soit +30,90%) dont 92 faits attachés à l'affaire Van Nierop. Hors affaire Van Nierop, la progression est de 7,8%.

En zone police, les violences intra-familiales sont en baisse de 20,83 %. C'est une véritable priorité de service qui donne lieu à un traitement en temps réel et une réponse pénale rapide.

Dans le cadre des violences urbaines, 22 personnes ont été interpellées. 18 ont été placées en garde à vue. Le volume des incendies de voitures est stable (47 VL en 2015 contre 41 en 2014). Les violences urbaines qui se sont produites dans le quartier du Banlay fin mai 2015 ont donné lieu à l'interpellation de 10 délinquants. Ces délinquants ont été condamnés à des peines de prison ferme et 7 mandats de dépôt ont été prononcés à l'audience.

➤ **Les violences physiques crapuleuses :**

En zone gendarmerie, les faits s'élèvent à 38 contre 34 en 2014 (soit +11.76%).

En zone police, il faut souligner l'augmentation de 14% (soit + 3 faits) des vols avec violence sur les femmes plutôt âgées (sacs à main et portables).

3 - Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Les escroqueries regroupent les faux en écriture, les falsifications et usages de chèques volés et de cartes de crédit, les abus de confiance.

La délinquance économique et financière concerne majoritairement le travail clandestin.

A l'instar des AVIP, le groupement de gendarmerie de la Nièvre enregistre une hausse des EIEF de 682 à 867 faits, dont 53 pour une seule affaire. Cette augmentation porte exclusivement sur des falsifications et usages de chèques volés (139 faits) ainsi que sur des faits d'escroquerie dans le cadre de l'affaire Van Nierop (53 faits).

Pour la Police, en revanche, la baisse est sensible : -17,17% (193 faits en 2015 contre 233 en 2014).

Globalement, les escroqueries augmentent de 15% (8% sans l'affaire Van Nierop).



B - Les indicateurs ciblés

1. Les cambriolages de résidences principales

Ils sont en diminution en zone gendarmerie (-6,33% - de 316 faits à 296) dans un contexte de baisse continue depuis 3 ans dans la zone gendarmerie nivernaise, comparativement à la baisse nationale plus récente.

En zone police, les cambriolages des résidences principales la délinquance ont été concentrés sur une courte période (les fêtes de fin d'année décembre 2014 et début janvier 2015) et un périmètre restreint. Pour l'essentiel, les vols se sont concentrés sur la zone pavillonnaire résidentielle des Montapins. Les actions mise en place, de jour comme de nuit, ont permis de juguler le phénomène. En outre, la Police scientifique parvient à de bons résultats en termes d'identification des délinquants.

2. Les vols dans les locaux industriels et commerciaux

En zone gendarmerie, ils sont en net recul (-11,85 % soit 287 faits à 253 faits). Ce type de fait est commis de nuit, souvent en fin de semaine. Les réunions diagnostiques de sécurité et les réunions de sensibilisation ont permis d'élever le niveau moyen de sécurité passive (caméras, alarmes) dans ce secteur d'activité même si certains établissements ne disposent pas encore de moyens de protection passive (caméras vidéo, alarmes,...) ou dont ces moyens sont défectueux et ne sont pas réparés. S'agissant des vols de carburant, la tendance est identique. La baisse est très nette : -25,41 % soit de 244 faits en 2014 à 182 faits en 2015. cette situation résulte de l'action conjuguée de la sécurité passive et des dispositifs opérationnels de surveillance ciblée mis en œuvre par les brigades.

S'agissant des vols de métaux, une légère hausse est constatée : + 8,11 % (80 faits en 2015 pour 74 en 2014) sans pour autant atteindre les niveaux de 2013 (104 faits). Les cibles privilégiées sont les entreprises et les déchetteries mais également des équipements des opérateurs de réseaux.

Les vols dans les exploitations agricoles ont nettement diminué : -31,45 % (85 faits en 2015 comparativement à 124 en 2014). Les patrouilles de prévention en motos tout-terrain effectuées dans les zones d'exploitation agricoles et dans le cadre de la convention signée avec la Chambre d'Agriculture représentent une des origines de cette baisse sensible.

En zone police, les vols dans les locaux commerciaux ont baissé de 30% en 2015.



C – L'action des services

1 - Les infractions révélées par l'action des services (IRAS)

Depuis le mois de février 2010, les infractions révélées par l'action des services sont présentées séparément de celles portées à leur connaissance par les plaintes et assimilées.

Les infractions relevées sont en baisse de – 17,65 % en zone gendarmerie (364 faits en 2015 contre 439 en 2014), essentiellement en raison du déplacement du Bol d'Or de la Nièvre vers le Var en 2015, et en légère hausse de 6,33% en zone police (252 faits en 2015 contre 237 en 2014).

2 – Le taux d'élucidation

Le taux d'élucidation : rapport entre les faits constatés et les faits élucidés = part des crimes et délits qui, par preuves ou indices, peuvent être imputés à une ou plusieurs personnes mises en cause et entendues par procès-verbal.

En zone gendarmerie, en 2015, 51,67% des faits de délinquance constatés ont été élucidés (soit 8,5 points au dessus de la moyenne nationale). Ce taux place le groupement de la Nièvre en 18^{ème} position au niveau national (sur 93) pour la seconde fois en 3 ans,. L'ensemble des taux d'élucidation se situent largement au-dessus des moyennes nationales (entre 3 et 9 % selon les agrégats) ainsi les taux des AAB et des EIEF progressent de manière sensible : +2,7% pour les AAB et +5,9% pour les EIEF. S'agissant du taux d'élucidation des AVIP, s'il baisse de 10 % par rapport à 2014, il demeure supérieur de 3 % comparativement au taux national. Le taux d'élucidation des cambriolages est de 21,47 % soit 7 points au dessus de la moyenne nationale en gendarmerie.

En zone police, le taux d'élucidation global est de 34,35% contre 38,34% en 2014. Les taux concernant les atteintes aux biens (14,23%) et les atteintes aux personnes (60,19%) s'inscrivent dans les moyennes nationales (respectivement 15% et 60%).

La Police nationale a poursuivi son action intensive dans la lutte contre les stupéfiants ce qui a permis une fois encore de consolider les résultats en la matière et de connaître une augmentation sensible de l'activité du service de 6.67 %. Au delà du pourcentage, il s'agit de mettre en lumière le côté offensif de l'action de la Police Nationale sur le territoire de la ville de Nevers et ce quelque soit le quartier, classé en zone sensible ou non.



D- Des actions de prévention spécifiques

Le partenariat le plus important demeure l'accompagnement des victimes avec l'ANDAVI à hauteur de deux demi-journées par semaine. Pour le bilan 2014 (2015 n'est pas encore finalisé), sur 824 victimes, 546 ont été dirigées vers cette structure par les services de Police et de Gendarmerie. Cette association a pour mission principale d'accueillir les victimes d'infractions pénales et de leurs familles et éventuellement de les orienter vers un(e) psychologue ou d'autres partenaires.

En outre, une convention Téléphone Grave danger a été signée à l'occasion de la venue dans la Nièvre le 19 octobre 2015 de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée du Droit des femmes.

Au titre de la prévention dans les milieux scolaires (toxicomanie et les dangers de l'internet), la direction départementale de la sécurité publique a augmenté de manière très sensible le nombre de ses interventions dans les collèges et lycées :

- 2014 : 43 actions de formation pour 1067 personnes
- 2015: 51 actions de formation pour 754 personnes

Cette action sera renforcée dans les écoles primaires en 2016 grâce au recrutement d'un jeune en Service Civique.

Pour sa part, la gendarmerie de la Nièvre a signé le premier protocole nivernais de Participation Citoyenne à Saint-Pierre le Moutier en juillet 2015. Six autres devraient également voir le jour en 2016 en zone gendarmerie.

Dans le cadre de la prévention technique de la malveillance, les deux référents sûreté du groupement de la Nièvre ont produit 38 rapports liés à des diagnostics d'établissements hors voie publique et 29 consultations sûreté. Afin de démultiplier leur action, ils ont également formé 9 correspondants sûreté répartis uniformément dans les brigades du département. En complément, une personne a été recrutée spécifiquement pour ces actions de prévention, dans le cadre du service civique.

S'agissant de l'information des scolaires sur les violences et les dangers liés à la consommation de produits stupéfiants ou dans le domaine de la prévention routière, 1226 élèves et 1516 ont été sensibilisés dans ces domaines respectivement en 2015.



FICHE 2 - La sécurité routière : accidentologie

Les chiffres de l'accidentologie peuvent être consultés sur le site des services de l'Etat www.nievre.gouv.fr, onglet «politiques publiques», rubrique «sécurité routière»

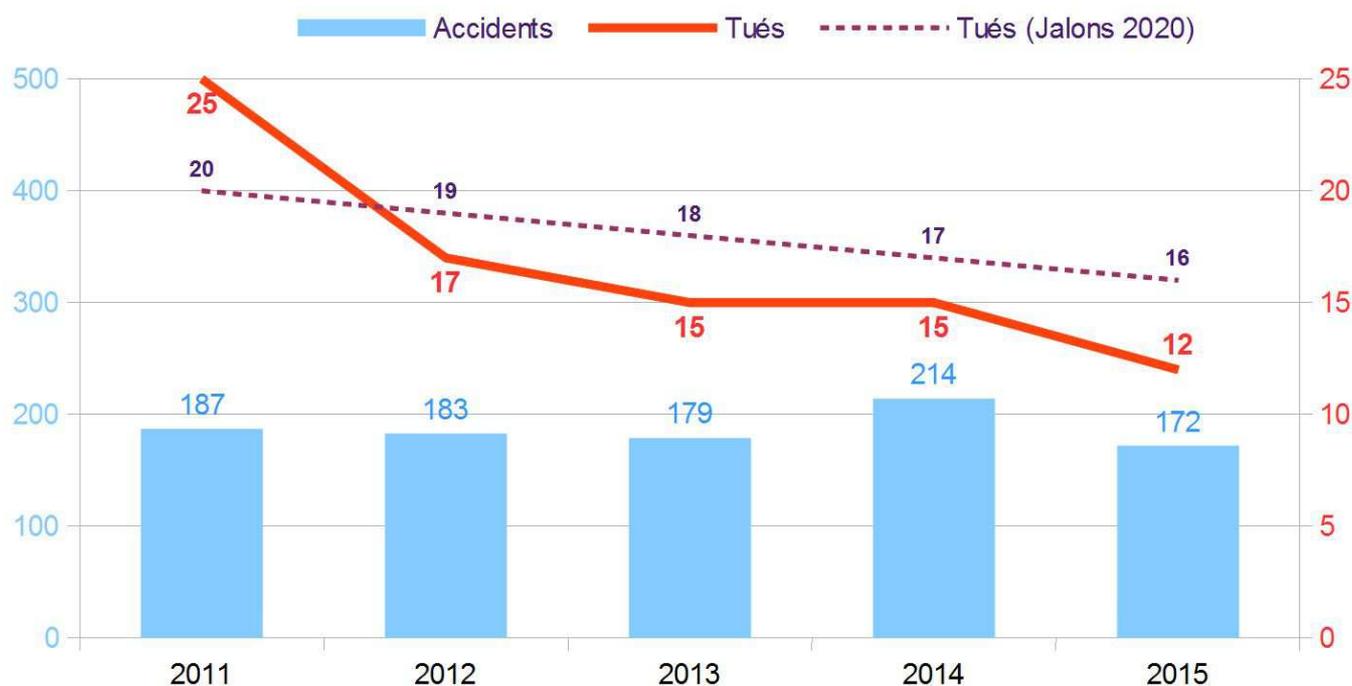
A - Les indicateurs permanents

1 - Accidents, tués et blessés

Le bilan de l'année 2015 affiche une évolution relativement favorable par rapport à celui de 2014 pour tous les indicateurs : le nombre d'accidents (-42 soit -20%), le nombre de blessés (-61 soit -24%) et le nombre de tués (-3 soit -20%) sont en baisse.

Le nombre de tués, passant de 15 en 2013 et 2014 à 12 en 2015 constitue le nombre le plus bas jamais enregistré dans la Nièvre (pour info : 87 tués en 1987).

L'indicateur national en termes de mortalité routière s'établit à 3464 tués en 2015 soit 80 tués de plus qu'en 2014 (+2.4%). Cette augmentation peut, pour moitié, s'expliquer avec l'accident de bus survenu en Gironde ayant fait à lui seul 44 victimes. Malgré cette augmentation du nombre de tués, les nombres d'accidents et de blessés enregistrent chacun une baisse de 3.6%.





La répartition des accidents, tués et blessés entre zone police et zone gendarmerie dans le département est la suivante :

	nombre d'accidents			tués			blessés		
	2014	2015	évolution	2014	2015	évolution	2014	2015	évolution
police	123	93	-30	1	1	0	142	101	-41
gendarmerie	91	79	-12	14	11	-3	115	95	-20
TOTAL	214	172	-42 (-20%)	15	12	-3 (-20%)	257	196	-61 (-24%)

On constate une baisse importante de tous les indicateurs.

L'écart se resserre donc entre les 2 zones (Police et Gendarmerie) même si l'on constate encore et logiquement une gravité plus importante en zone Gendarmerie (facteur vitesse hors agglomération).

2 - Analyse de l'accidentologie

En 2015, 172 accidents corporels ont fait 196 blessés, dont 83 hospitalisés plus de 24 heures (107 en 2014). 12 accidents ont provoqué le décès de 12 personnes.

La baisse du nombre de blessés (196 pour 257 en 2014 soit -24%), accompagne la baisse de la gravité dans les mêmes proportions (-22% de blessés hospitalisé + de 24h) .

Concernant les 12 accidents mortels, 5 se sont produits avec des véhicules seuls suite à une perte de contrôle. Contrairement aux années précédentes, la vitesse n'est plus le principal facteur des accidents mortels avec 3 accidents sur 12. Le premier facteur est désormais la consommation d'alcool et de stupéfiants qui ont causé 4 accidents mortels. Le reste des causes identifiées se partage entre refus de priorité, inattention et somnolence.

Parmi les 12 victimes décédées, 7 avaient entre 26 et 64 ans (58%), 4 étaient dans la tranche d'âge des plus de 65 ans (33%) et 1 avaient entre 17 et 25 ans (9%).

Sur l'ensemble des accidents corporels, la vitesse reste le principal facteur déclencheur, notamment pour les plus graves. Les fautes de comportement et de non respect du code de la route, notamment le non respect des priorités, ont également une large part dans les causes d'accident.

Au delà des thématiques « alcool » et « vitesse », il convient donc d'informer l'usager sur les règles de conduite basique et de lui rappeler qu'une infraction n'est jamais proportionnelle à la gravité de l'accident qu'elle provoque. Une "erreur de conduite" ou une "petite infraction" peuvent être à l'origine aussi bien d'un accrochage que d'un accident grave ou mortel, notamment pour les usagers les plus vulnérables (piétons et 2 roues).



Infractions à la vitesse :

Fin 2015, 3 radars fixes ont été équipés de la fonction double sens (Sauvigny-les-Bois sur la RD 978 à Chabrolat, Oudan sur la RN151 et Tamnay-en-Bazois sur la RD978). Deux autres sont programmés en 2016 (Challuy sur la RD976 à Pont-Carreau et Sougy sur Loire sur la RD981).

Enfin, 2 radars fixe discriminants (distinction VL/PL) devraient voir le jour à Varennes les Narcy sur la RN151 et à Varennes Vauzelles sur l'A77 en remplacement des radars fixes déjà existants.

Année	Infractions (Nb de radars)
2013	46 642 (16)
2014	46 225 (16)
2015	45 559 (16)

Le nombre d'infractions à la vitesse relevées par les radars fixes diminue légèrement.

B – Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2015

Au delà des mesures répressives mises en place pour assurer la sécurité des usagers sur la route, de nombreuses actions préventives permettent d'informer et sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et des messages à faire passer en termes de sécurité routière.

En complément de cette communication générale, plus de 25 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2015 à travers près de soixante actions de terrain conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (services de l'Etat, associations, collectivités ...).

L'Etat se devant d'être exemplaire en matière de sécurité, il dispose depuis plusieurs années d'un plan de prévention aux risques routiers interne aux services. Depuis la fin de l'année 2015, tous les agents de la direction Départementale des Territoires ont reçu cette formation. La sécurité routière propose également des sessions de formation à la conduite durable (éco-conduite) aux agents.

En 2016, le **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDSAR)** comportera plusieurs actions d'envergure répondant aux enjeux locaux (alcool et addictions, vitesse, 2 roues motorisés, jeunes, seniors) dans la continuité de celles réalisées en 2015. Quelques actions innovantes devraient également voir le jour (« repasse ton code », « film smartphone », « venez voir ce que je ne vois pas » ...).

La diversité de ces actions, organisées de manière ciblée en milieu scolaire, à destination des seniors, des motards, ... ou à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition de Nevers, ...), permet de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.

Le budget du PDASR 2016 s'élève à 51 000€ (contre 60 100€ en 2015).



Ce dossier a été réalisé en collaboration avec la gendarmerie, la police et la coordination sécurité routière de la DDT

CONFERENCE DE PRESSE

**Bilan de la délinquance
Bilan sécurité routière
2015**

**Lundi 8 février 2016
Préfecture**

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse : *Bureau du cabinet et de la communication Interministérielle*
Anne Morel / Maylis Dessaut
Tel : 03 86 60 70 88 /70 91 /70 11
Courriel : communication@nievre.pref.gouv.fr



SOMMAIRE

Préambule

Les chiffres clés 2015

La délinquance dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents

- 1 - Les atteintes aux biens
- 2 - Les atteintes volontaires à l'intégrité physique
- 3 - Les escroqueries et infractions économiques et financières

B - Les indicateurs ciblés

- 1 – Les cambriolages des résidences principales
- 2 – Les vols dans les locaux industriels et commerciaux

C - L'action des services

- 1 - Les infractions révélées par l'action des services
- 2 - Le taux d'élucidation et les personnes mises en cause

La sécurité routière dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents- Analyse de l'accidentologie

B- Action des services – infractions routières

C- Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2015



Préambule

1- Précaution de lecture du dossier de presse :

Il convient de préciser que les chiffres 2015 sont présentés selon des indicateurs qui n'ont plus cours depuis janvier 2016 (Atteintes aux Biens, Atteintes volontaires à l'intégrité Physique, Escroqueries et Infractions économiques financières).

Toutefois, pour la présentation du bilan 2015, dans un souci de cohérence et pour faciliter l'analyse (notamment la comparaison avec l'année antérieure), le choix a été fait de reprendre ces trois catégories de faits constatés.

Le principe à l'avenir sera de ne livrer aucun chiffre unique de la délinquance mais de présenter et examiner des faits de délinquance, catégorie, par catégorie.

Neuf indicateurs ont été ciblés :

- homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)
- vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)
- vols violents sans armes
- vols sans violence contre des personnes
- coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)
- cambriolages de logements
- vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)
- vols dans les véhicules
- vols d'accessoires sur véhicules

Le suivi de ces statistiques est opérationnel depuis octobre 2015 et est assuré par le Service de Statistique ministériel (SSMSI) créé le 8 octobre 2014. Ce service est le seul responsable des chiffres publiés, rendus publics chaque début de mois sur le site *Interstats* du ministère.

<http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

2- Contexte général national :

Une nette baisse du nombre des vols avec arme enregistrés, en 2015 comme en 2014. En 2015, les forces de sécurité ont enregistré un peu moins de 10 000 vols avec arme. Le nombre d'infractions s'inscrit en nette baisse pour la deuxième année consécutive. Les vols avec armes touchent essentiellement les grandes agglomérations, et sont plus fréquents en région Ile de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les enquêtes de victimisation réalisées auprès de l'ensemble de la population mettent en lumière une tendance à la baisse de ces atteintes envers les individus durant les dix dernières années.



Un vol avec violence sans armes sur cinq a lieu à Paris

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré près de 95 000 vols avec violence sans arme en France métropolitaine, soit 1,5 fait pour 1 000 habitants. Ces infractions sont en forte baisse (-9,4 %), comme en 2014. Les vols avec violence sans arme s'observent principalement dans les grandes agglomérations, là où la densité de population est la plus forte, et notamment à Paris qui concentre 19 % des infractions. La moitié des victimes de ces vols (y compris tentatives) renoncent à se déplacer en commissariat ou brigade de gendarmerie pour signaler l'incident.

Moins de vols sans violence contre les personnes enregistrés en 2015

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré 690 000 vols sans violence contre des personnes en France métropolitaine, soit 11,9 faits pour 1000 habitants. Ces vols sont en légère baisse en 2015 (-1,4%) alors qu'ils avaient progressé en 2014 et 2013.

Les vols sans violence s'observent surtout dans les grandes villes et les zones touristiques.

La moitié des victimes de ces vols (y compris tentatives) renoncent à se déplacer en commissariat de police ou brigade de gendarmerie pour signaler ces infractions.

Les faits de coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité : une partie seulement du phénomène

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré près de 213 000 crimes ou délits de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus en France métropolitaine, soit 3,3 victimes pour 1 000 habitants. Cette infraction progresse (+2,0 %), au même rythme qu'en 2014. Elle s'observe de manière relativement équirépartie sur le territoire national lorsque l'on tient compte du nombre d'habitants par département, mais davantage dans les villes que dans les campagnes. Toutefois, les enquêtes de victimation révèlent qu'une grande partie des victimes ne sont pas connues de la police ou à la gendarmerie : on estime qu'en France métropolitaine, chaque année, en moyenne 900 000 individus de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage (hors vols et tentatives de vols), chiffre stable au cours des dernières années.

Très légère baisse du nombre de cambriolages de logement enregistrés en 2015.

En 2015, près de 234 000 cambriolages de logement ont été enregistrés par la police ou la gendarmerie nationale en France métropolitaine. Ils s'inscrivent en léger repli (-0,9%) après une baisse plus nette en 2014.

La répartition des cambriolages pour 1000 logements sur le territoire fait apparaître la prédominance des grandes agglomérations.

Les enquêtes auprès de l'ensemble de la population montrent une stabilité de ce type d'atteintes de 2011 à 2014.

Stabilité du nombre de vols de véhicules, après deux ans de baisse

La police et la gendarmerie ont enregistré en 2015 le vol de 110 000 voitures et de 60 000 deux-roues motorisées. Ces chiffres se stabilisent après deux ans de baisse.

Les vols sont plus concentrés dans la région Ile de France, le long du Rhône et le pourtour méditerranéen, et se produisent le plus souvent dans les communes les plus densément peuplées.



3 -Etat d'urgence – Attentats

Depuis les événements du 13 novembre dernier, le niveau «alerte-attentat» est activé en Ile-de-France et le niveau «vigilance renforcée» reste effective sur le territoire national, en raison de la persistance d'une menace terroriste très élevée.

Dans le cadre de l'Etat d'urgence, il a été ordonné 12 perquisitions administratives entre le 20 novembre et le 14 janvier (9 en zone gendarmerie et 3 en zone police).

Les perquisitions se sont déroulées sans aucun incident.

Les exploitations des données informatiques sont toujours en cours

Ces opérations ont été effectuées dans des domiciles mais également des dépendances, des véhicules ou des locaux commerciaux occupés ou fréquentés par des individus connus par les services de renseignements pour s'être récemment et brutalement convertis à l'islam, radicalisés, pour prôner un islam rigoriste ou pour être en lien avec des djihadistes.

Il a été notifié une assignation à résidence.

Aucune interdiction de manifestation n'a été pris sur la base de l'état d'urgence.



Les Chiffres clés 2015

	<i>Evolution 2014/2015</i>	
	<i>Nièvre</i>	<i>Global</i>
Atteintes aux Biens	Gendarmerie -0,48% Police +5,49%	+ 2,5%
Atteintes Volontaires à l'intégrité physique	Gendarmerie +25,70% Police -16,94%	+8 ,8%
Escroqueries et Infractions économiques et financières	Gendarmerie +27,13% police -17,17%	+10%
Sécurité routière		
	<i>Nièvre</i>	<i>National</i>
Accidents	-20% 172 accidents	-3,6% 56109 accidents
Tués	-20% 12 tués	+2,4% 3464 tués
Blessés	-24% 196 blessés	-3,6% 70442 blessés



Fiche 1 - La délinquance dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents

Au cours de l'année 2015, la délinquance constituée des 3 indicateurs permanents indique une légère tendance à la hausse pour les atteintes aux biens (AAB) (+1,42%), et une augmentation plus marquée pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) (+9,6%) et les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) (+13,7%).

1 – Quasi stabilité pour les atteintes aux biens (AAB)

Le nombre de faits passe de 4911 faits en 2014 à 4982 en 2015 soit 1,42%.

Cette augmentation s'observe principalement en zone police (1672 faits en 2015 contre 1585 en 2014 soit +87) tandis qu'en zone gendarmerie, les AAB sont en légère diminution (3310 faits en 2015, 3326 en 2014).

➤ En zone police :

En zone police, l'augmentation de 5,49% porte essentiellement sur les cambriolages tant pour les habitations principales que pour les résidences secondaires, ce qui constitue une nouveauté pour une zone urbaine. Il s'agit pour l'essentiel de maisons faisant l'objet de succession donc libre de tout occupant.

Par ailleurs, il est à noter une augmentation très sensible des vols de deux et quatre roues sur le secteur du centre ville - hausses respectives de 14 et 43%. Certains réseaux sont en voie de démantèlement en 2016.

Enfin, l'auteur de l'unique vol à main armée comptabilisé cette année a été interpellé dans les deux heures qui ont suivi les faits.

➤ En zone gendarmerie :

En zone gendarmerie, les AAB affiche une légère baisse de -0,48 % par rapport à 2014. Cette tendance repose sur une diminution très sensible de l'ensemble des indicateurs (cambriolages, vols simples, dégradations) partiellement compensée par une hausse marquée des vols liés à l'automobile.

En effet, les cambriolages au global en zone gendarmerie affiche une nette baisse (-5,40%). Les vols simples affichent également une baisse marquée notamment sur les chantiers (-37,74%) et dans les exploitations agricoles (-31,45%). En outre, les vols à main armée sont passés de 6 en 2014 à 2 en 2015, soit une baisse de 66,67%.

En revanche, sont en nette augmentation les vols dans les résidences secondaires: +30,21% ainsi que les vols liés à l'automobile et aux deux roues : +23,50 % (925 en 2015 par rapport à 749 en 2014).



2 – Un contexte particulier pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Avec 1165 faits constatés en 2015 contre 1053 en 2014, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont en augmentation dans la Nièvre, soit 112 faits de plus dont 92 faits liés à l'affaire Van Nierop.

Alors qu'une baisse significative de 16,94 % est observée en zone police (309 faits en 2015 contre 372 en 2014 soit - 63 faits), la tendance est à la hausse en zone gendarmerie (856 faits en 2015 contre 681 en 2014 soit 157 faits supplémentaires).

➤ **Les violences physiques non crapuleuses :**

Le groupement de gendarmerie de la Nièvre enregistre une hausse de +127 faits (de 411 faits en 2014 à 538 en 2015 soit +30,90%) dont 92 faits attachés à l'affaire Van Nierop. Hors affaire Van Nierop, la progression est de 7,8%.

En zone police, les violences intra-familiales sont en baisse de 20,83 %. C'est une véritable priorité de service qui donne lieu à un traitement en temps réel et une réponse pénale rapide.

Dans le cadre des violences urbaines, 22 personnes ont été interpellées. 18 ont été placées en garde à vue. Le volume des incendies de voitures est stable (47 VL en 2015 contre 41 en 2014). Les violences urbaines qui se sont produites dans le quartier du Banlay fin mai 2015 ont donné lieu à l'interpellation de 10 délinquants. Ces délinquants ont été condamnés à des peines de prison ferme et 7 mandats de dépôt ont été prononcés à l'audience.

➤ **Les violences physiques crapuleuses :**

En zone gendarmerie, les faits s'élèvent à 38 contre 34 en 2014 (soit +11.76%).

En zone police, il faut souligner l'augmentation de 14% (soit + 3 faits) des vols avec violence sur les femmes plutôt âgées (sacs à main et portables).

3 - Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Les escroqueries regroupent les faux en écriture, les falsifications et usages de chèques volés et de cartes de crédit, les abus de confiance.

La délinquance économique et financière concerne majoritairement le travail clandestin.

A l'instar des AVIP, le groupement de gendarmerie de la Nièvre enregistre une hausse des EIEF de 682 à 867 faits, dont 53 pour une seule affaire. Cette augmentation porte exclusivement sur des falsifications et usages de chèques volés (139 faits) ainsi que sur des faits d'escroquerie dans le cadre de l'affaire Van Nierop (53 faits).

Pour la Police, en revanche, la baisse est sensible : -17,17% (193 faits en 2015 contre 233 en 2014).

Globalement, les escroqueries augmentent de 15% (8% sans l'affaire Van Nierop).



B - Les indicateurs ciblés

1. Les cambriolages de résidences principales

Ils sont en diminution en zone gendarmerie (-6,33% - de 316 faits à 296) dans un contexte de baisse continue depuis 3 ans dans la zone gendarmerie nivernaise, comparativement à la baisse nationale plus récente.

En zone police, les cambriolages des résidences principales la délinquance ont été concentrés sur une courte période (les fêtes de fin d'année décembre 2014 et début janvier 2015) et un périmètre restreint. Pour l'essentiel, les vols se sont concentrés sur la zone pavillonnaire résidentielle des Montapins. Les actions mise en place, de jour comme de nuit, ont permis de juguler le phénomène. En outre, la Police scientifique parvient à de bons résultats en termes d'identification des délinquants.

2. Les vols dans les locaux industriels et commerciaux

En zone gendarmerie, ils sont en net recul (-11,85 % soit 287 faits à 253 faits). Ce type de fait est commis de nuit, souvent en fin de semaine. Les réunions diagnostiques de sécurité et les réunions de sensibilisation ont permis d'élever le niveau moyen de sécurité passive (caméras, alarmes) dans ce secteur d'activité même si certains établissements ne disposent pas encore de moyens de protection passive (caméras vidéo, alarmes,...) ou dont ces moyens sont défectueux et ne sont pas réparés. S'agissant des vols de carburant, la tendance est identique. La baisse est très nette : -25,41 % soit de 244 faits en 2014 à 182 faits en 2015. cette situation résulte de l'action conjuguée de la sécurité passive et des dispositifs opérationnels de surveillance ciblée mis en œuvre par les brigades.

S'agissant des vols de métaux, une légère hausse est constatée : + 8,11 % (80 faits en 2015 pour 74 en 2014) sans pour autant atteindre les niveaux de 2013 (104 faits). Les cibles privilégiées sont les entreprises et les déchetteries mais également des équipements des opérateurs de réseaux.

Les vols dans les exploitations agricoles ont nettement diminué : -31,45 % (85 faits en 2015 comparativement à 124 en 2014). Les patrouilles de prévention en motos tout-terrain effectuées dans les zones d'exploitation agricoles et dans le cadre de la convention signée avec la Chambre d'Agriculture représentent une des origines de cette baisse sensible.

En zone police, les vols dans les locaux commerciaux ont baissé de 30% en 2015.



C – L'action des services

1 - Les infractions révélées par l'action des services (IRAS)

Depuis le mois de février 2010, les infractions révélées par l'action des services sont présentées séparément de celles portées à leur connaissance par les plaintes et assimilées.

Les infractions relevées sont en baisse de – 17,65 % en zone gendarmerie (364 faits en 2015 contre 439 en 2014), essentiellement en raison du déplacement du Bol d'Or de la Nièvre vers le Var en 2015, et en légère hausse de 6,33% en zone police (252 faits en 2015 contre 237 en 2014).

2 – Le taux d'élucidation

Le taux d'élucidation : rapport entre les faits constatés et les faits élucidés = part des crimes et délits qui, par preuves ou indices, peuvent être imputés à une ou plusieurs personnes mises en cause et entendues par procès-verbal.

En zone gendarmerie, en 2015, 51,67% des faits de délinquance constatés ont été élucidés (soit 8,5 points au dessus de la moyenne nationale). Ce taux place le groupement de la Nièvre en 18^{ème} position au niveau national (sur 93) pour la seconde fois en 3 ans,. L'ensemble des taux d'élucidation se situent largement au-dessus des moyennes nationales (entre 3 et 9 % selon les agrégats) ainsi les taux des AAB et des EIEF progressent de manière sensible : +2,7% pour les AAB et +5,9% pour les EIEF. S'agissant du taux d'élucidation des AVIP, s'il baisse de 10 % par rapport à 2014, il demeure supérieur de 3 % comparativement au taux national. Le taux d'élucidation des cambriolages est de 21,47 % soit 7 points au dessus de la moyenne nationale en gendarmerie.

En zone police, le taux d'élucidation global est de 34,35% contre 38,34% en 2014. Les taux concernant les atteintes aux biens (14,23%) et les atteintes aux personnes (60,19%) s'inscrivent dans les moyennes nationales (respectivement 15% et 60%).

La Police nationale a poursuivi son action intensive dans la lutte contre les stupéfiants ce qui a permis une fois encore de consolider les résultats en la matière et de connaître une augmentation sensible de l'activité du service de 6.67 %. Au delà du pourcentage, il s'agit de mettre en lumière le côté offensif de l'action de la Police Nationale sur le territoire de la ville de Nevers et ce quelque soit le quartier, classé en zone sensible ou non.



D- Des actions de prévention spécifiques

Le partenariat le plus important demeure l'accompagnement des victimes avec l'ANDAVI à hauteur de deux demi-journées par semaine. Pour le bilan 2014 (2015 n'est pas encore finalisé), sur 824 victimes, 546 ont été dirigées vers cette structure par les services de Police et de Gendarmerie. Cette association a pour mission principale d'accueillir les victimes d'infractions pénales et de leurs familles et éventuellement de les orienter vers un(e) psychologue ou d'autres partenaires.

En outre, une convention Téléphone Grave danger a été signée à l'occasion de la venue dans la Nièvre le 19 octobre 2015 de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée du Droit des femmes.

Au titre de la prévention dans les milieux scolaires (toxicomanie et les dangers de l'internet), la direction départementale de la sécurité publique a augmenté de manière très sensible le nombre de ses interventions dans les collèges et lycées :

- 2014 : 43 actions de formation pour 1067 personnes

- 2015: 51 actions de formation pour 754 personnes

Cette action sera renforcée dans les écoles primaires en 2016 grâce au recrutement d'un jeune en Service Civique.

Pour sa part, la gendarmerie de la Nièvre a signé le premier protocole nivernais de Participation Citoyenne à Saint-Pierre le Moutier en juillet 2015. Six autres devraient également voir le jour en 2016 en zone gendarmerie.

Dans le cadre de la prévention technique de la malveillance, les deux référents sûreté du groupement de la Nièvre ont produit 38 rapports liés à des diagnostics d'établissements hors voie publique et 29 consultations sûreté. Afin de démultiplier leur action, ils ont également formé 9 correspondants sûreté répartis uniformément dans les brigades du département. En complément, une personne a été recrutée spécifiquement pour ces actions de prévention, dans le cadre du service civique.

S'agissant de l'information des scolaires sur les violences et les dangers liés à la consommation de produits stupéfiants ou dans le domaine de la prévention routière, 1226 élèves et 1516 ont été sensibilisés dans ces domaines respectivement en 2015.



FICHE 2 - La sécurité routière : accidentologie

Les chiffres de l'accidentologie peuvent être consultés sur le site des services de l'Etat www.nievre.gouv.fr, onglet «politiques publiques», rubrique «sécurité routière»

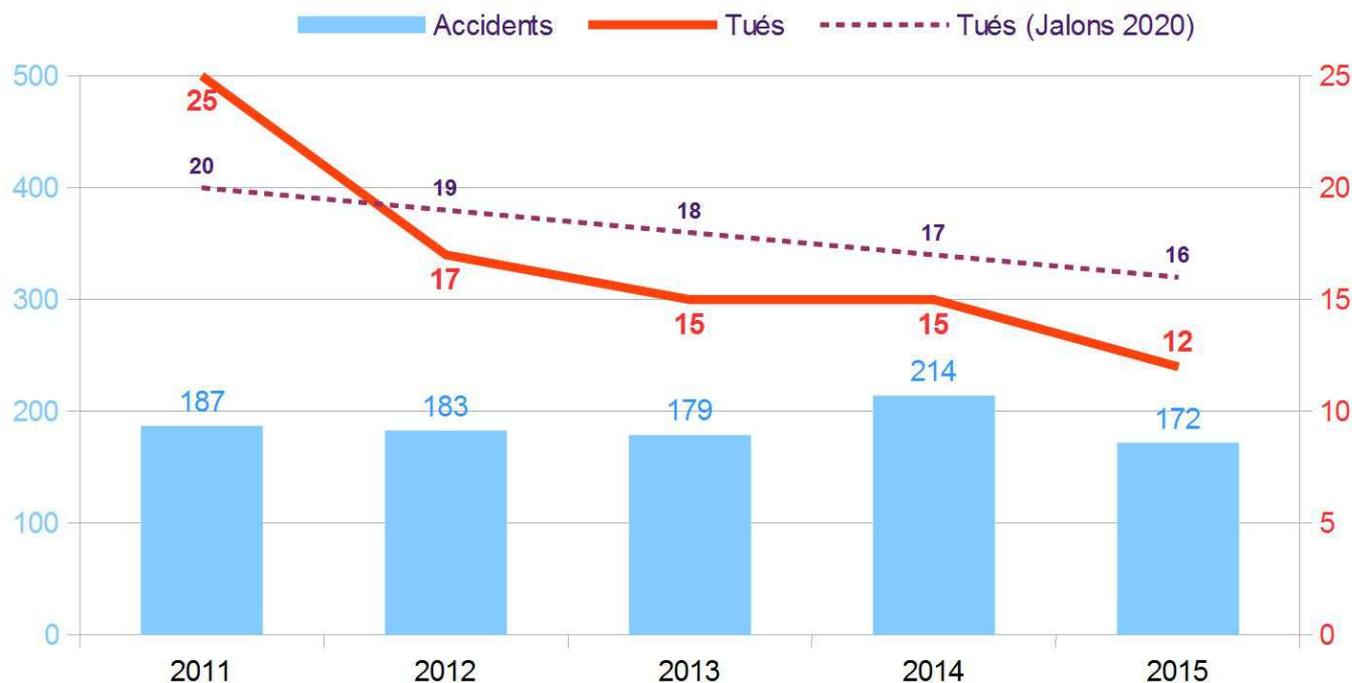
A - Les indicateurs permanents

1 - Accidents, tués et blessés

Le bilan de l'année 2015 affiche une évolution relativement favorable par rapport à celui de 2014 pour tous les indicateurs : le nombre d'accidents (-42 soit -20%), le nombre de blessés (-61 soit -24%) et le nombre de tués (-3 soit -20%) sont en baisse.

Le nombre de tués, passant de 15 en 2013 et 2014 à 12 en 2015 constitue le nombre le plus bas jamais enregistré dans la Nièvre (pour info : 87 tués en 1987).

L'indicateur national en termes de mortalité routière s'établit à 3464 tués en 2015 soit 80 tués de plus qu'en 2014 (+2.4%). Cette augmentation peut, pour moitié, s'expliquer avec l'accident de bus survenu en Gironde ayant fait à lui seul 44 victimes. Malgré cette augmentation du nombre de tués, les nombres d'accidents et de blessés enregistrent chacun une baisse de 3.6%.





La répartition des accidents, tués et blessés entre zone police et zone gendarmerie dans le département est la suivante :

	nombre d'accidents			tués			blessés		
	2014	2015	évolution	2014	2015	évolution	2014	2015	évolution
police	123	93	-30	1	1	0	142	101	-41
gendarmerie	91	79	-12	14	11	-3	115	95	-20
TOTAL	214	172	-42 (-20%)	15	12	-3 (-20%)	257	196	-61 (-24%)

On constate une baisse importante de tous les indicateurs.

L'écart se resserre donc entre les 2 zones (Police et Gendarmerie) même si l'on constate encore et logiquement une gravité plus importante en zone Gendarmerie (facteur vitesse hors agglomération).

2 - Analyse de l'accidentologie

En 2015, 172 accidents corporels ont fait 196 blessés, dont 83 hospitalisés plus de 24 heures (107 en 2014). 12 accidents ont provoqué le décès de 12 personnes.

La baisse du nombre de blessés (196 pour 257 en 2014 soit -24%), accompagne la baisse de la gravité dans les mêmes proportions (-22% de blessés hospitalisé + de 24h) .

Concernant les 12 accidents mortels, 5 se sont produits avec des véhicules seuls suite à une perte de contrôle. Contrairement aux années précédentes, la vitesse n'est plus le principal facteur des accidents mortels avec 3 accidents sur 12. Le premier facteur est désormais la consommation d'alcool et de stupéfiants qui ont causé 4 accidents mortels. Le reste des causes identifiées se partage entre refus de priorité, inattention et somnolence.

Parmi les 12 victimes décédées, 7 avaient entre 26 et 64 ans (58%), 4 étaient dans la tranche d'âge des plus de 65 ans (33%) et 1 avaient entre 17 et 25 ans (9%).

Sur l'ensemble des accidents corporels, la vitesse reste le principal facteur déclencheur, notamment pour les plus graves. Les fautes de comportement et de non respect du code de la route, notamment le non respect des priorités, ont également une large part dans les causes d'accident.

Au delà des thématiques « alcool » et « vitesse », il convient donc d'informer l'usager sur les règles de conduite basique et de lui rappeler qu'une infraction n'est jamais proportionnelle à la gravité de l'accident qu'elle provoque. Une "erreur de conduite" ou une "petite infraction" peuvent être à l'origine aussi bien d'un accrochage que d'un accident grave ou mortel, notamment pour les usagers les plus vulnérables (piétons et 2 roues).



Infractions à la vitesse :

Fin 2015, 3 radars fixes ont été équipés de la fonction double sens (Sauvigny-les-Bois sur la RD 978 à Chabrolat, Oudan sur la RN151 et Tamnay-en-Bazois sur la RD978). Deux autres sont programmés en 2016 (Challuy sur la RD976 à Pont-Carreau et Sougy sur Loire sur la RD981).

Enfin, 2 radars fixe discriminants (distinction VL/PL) devraient voir le jour à Varennes les Narcy sur la RN151 et à Varennes Vauzelles sur l'A77 en remplacement des radars fixes déjà existants.

Année	Infractions (Nb de radars)
2013	46 642 (16)
2014	46 225 (16)
2015	45 559 (16)

Le nombre d'infractions à la vitesse relevées par les radars fixes diminue légèrement.

B – Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2015

Au delà des mesures répressives mises en place pour assurer la sécurité des usagers sur la route, de nombreuses actions préventives permettent d'informer et sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et des messages à faire passer en termes de sécurité routière.

En complément de cette communication générale, plus de 25 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2015 à travers près de soixante actions de terrain conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (services de l'Etat, associations, collectivités ...).

L'Etat se devant d'être exemplaire en matière de sécurité, il dispose depuis plusieurs années d'un plan de prévention aux risques routiers interne aux services. Depuis la fin de l'année 2015, tous les agents de la direction Départementale des Territoires ont reçu cette formation. La sécurité routière propose également des sessions de formation à la conduite durable (éco-conduite) aux agents.

En 2016, le **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDSAR)** comportera plusieurs actions d'envergure répondant aux enjeux locaux (alcool et addictions, vitesse, 2 roues motorisés, jeunes, seniors) dans la continuité de celles réalisées en 2015. Quelques actions innovantes devraient également voir le jour (« repasse ton code », « film smartphone », « venez voir ce que je ne vois pas » ...).

La diversité de ces actions, organisées de manière ciblée en milieu scolaire, à destination des seniors, des motards, ... ou à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition de Nevers, ...), permet de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.

Le budget du PDASR 2016 s'élève à 51 000€ (contre 60 100€ en 2015).



Ce dossier a été réalisé en collaboration avec la gendarmerie, la police et la coordination sécurité routière de la DDT

CONFERENCE DE PRESSE

**Bilan de la délinquance
Bilan sécurité routière
2015**

**Lundi 8 février 2016
Préfecture**

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse : *Bureau du cabinet et de la communication Interministérielle*
Anne Morel / Maylis Dessaut
Tel : 03 86 60 70 88 /70 91 /70 11
Courriel : communication@nievre.pref.gouv.fr



SOMMAIRE

Préambule

Les chiffres clés 2015

La délinquance dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents

- 1 - Les atteintes aux biens
- 2 - Les atteintes volontaires à l'intégrité physique
- 3 - Les escroqueries et infractions économiques et financières

B - Les indicateurs ciblés

- 1 – Les cambriolages des résidences principales
- 2 – Les vols dans les locaux industriels et commerciaux

C - L'action des services

- 1 - Les infractions révélées par l'action des services
- 2 - Le taux d'élucidation et les personnes mises en cause

La sécurité routière dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents- Analyse de l'accidentologie

B- Action des services – infractions routières

C- Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2015



Préambule

1- Précaution de lecture du dossier de presse :

Il convient de préciser que les chiffres 2015 sont présentés selon des indicateurs qui n'ont plus cours depuis janvier 2016 (Atteintes aux Biens, Atteintes volontaires à l'intégrité Physique, Escroqueries et Infractions économiques financières).

Toutefois, pour la présentation du bilan 2015, dans un souci de cohérence et pour faciliter l'analyse (notamment la comparaison avec l'année antérieure), le choix a été fait de reprendre ces trois catégories de faits constatés.

Le principe à l'avenir sera de ne livrer aucun chiffre unique de la délinquance mais de présenter et examiner des faits de délinquance, catégorie, par catégorie.

Neuf indicateurs ont été ciblés :

- homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)
- vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)
- vols violents sans armes
- vols sans violence contre des personnes
- coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)
- cambriolages de logements
- vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)
- vols dans les véhicules
- vols d'accessoires sur véhicules

Le suivi de ces statistiques est opérationnel depuis octobre 2015 et est assuré par le Service de Statistique ministériel (SSMSI) créé le 8 octobre 2014. Ce service est le seul responsable des chiffres publiés, rendus publics chaque début de mois sur le site *Interstats* du ministère.

<http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

2- Contexte général national :

Une nette baisse du nombre des vols avec arme enregistrés, en 2015 comme en 2014. En 2015, les forces de sécurité ont enregistré un peu moins de 10 000 vols avec arme. Le nombre d'infractions s'inscrit en nette baisse pour la deuxième année consécutive. Les vols avec armes touchent essentiellement les grandes agglomérations, et sont plus fréquents en région Ile de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les enquêtes de victimisation réalisées auprès de l'ensemble de la population mettent en lumière une tendance à la baisse de ces atteintes envers les individus durant les dix dernières années.



Un vol avec violence sans armes sur cinq a lieu à Paris

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré près de 95 000 vols avec violence sans arme en France métropolitaine, soit 1,5 fait pour 1 000 habitants. Ces infractions sont en forte baisse (-9,4 %), comme en 2014. Les vols avec violence sans arme s'observent principalement dans les grandes agglomérations, là où la densité de population est la plus forte, et notamment à Paris qui concentre 19 % des infractions. La moitié des victimes de ces vols (y compris tentatives) renoncent à se déplacer en commissariat ou brigade de gendarmerie pour signaler l'incident.

Moins de vols sans violence contre les personnes enregistrés en 2015

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré 690 000 vols sans violence contre des personnes en France métropolitaine, soit 11,9 faits pour 1000 habitants. Ces vols sont en légère baisse en 2015 (-1,4%) alors qu'ils avaient progressé en 2014 et 2013.

Les vols sans violence s'observent surtout dans les grandes villes et les zones touristiques.

La moitié des victimes de ces vols (y compris tentatives) renoncent à se déplacer en commissariat de police ou brigade de gendarmerie pour signaler ces infractions.

Les faits de coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité : une partie seulement du phénomène

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré près de 213 000 crimes ou délits de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans et plus en France métropolitaine, soit 3,3 victimes pour 1 000 habitants. Cette infraction progresse (+2,0 %), au même rythme qu'en 2014. Elle s'observe de manière relativement équilibrée sur le territoire national lorsque l'on tient compte du nombre d'habitants par département, mais davantage dans les villes que dans les campagnes. Toutefois, les enquêtes de victimation révèlent qu'une grande partie des victimes ne sont pas connues de la police ou à la gendarmerie : on estime qu'en France métropolitaine, chaque année, en moyenne 900 000 individus de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage (hors vols et tentatives de vols), chiffre stable au cours des dernières années.

Très légère baisse du nombre de cambriolages de logement enregistrés en 2015.

En 2015, près de 234 000 cambriolages de logement ont été enregistrés par la police ou la gendarmerie nationale en France métropolitaine. Ils s'inscrivent en léger repli (-0,9%) après une baisse plus nette en 2014.

La répartition des cambriolages pour 1000 logements sur le territoire fait apparaître la prédominance des grandes agglomérations.

Les enquêtes auprès de l'ensemble de la population montrent une stabilité de ce type d'atteintes de 2011 à 2014.

Stabilité du nombre de vols de véhicules, après deux ans de baisse

La police et la gendarmerie ont enregistré en 2015 le vol de 110 000 voitures et de 60 000 deux-roues motorisées. Ces chiffres se stabilisent après deux ans de baisse.

Les vols sont plus concentrés dans la région Ile de France, le long du Rhône et le pourtour méditerranéen, et se produisent le plus souvent dans les communes les plus densément peuplées.



3 -Etat d'urgence – Attentats

Depuis les événements du 13 novembre dernier, le niveau «alerte-attentat» est activé en Ile-de-France et le niveau «vigilance renforcée» reste effective sur le territoire national, en raison de la persistance d'une menace terroriste très élevée.

Dans le cadre de l'Etat d'urgence, il a été ordonné 12 perquisitions administratives entre le 20 novembre et le 14 janvier (9 en zone gendarmerie et 3 en zone police).

Les perquisitions se sont déroulées sans aucun incident.

Les exploitations des données informatiques sont toujours en cours

Ces opérations ont été effectuées dans des domiciles mais également des dépendances, des véhicules ou des locaux commerciaux occupés ou fréquentés par des individus connus par les services de renseignements pour s'être récemment et brutalement convertis à l'islam, radicalisés, pour prôner un islam rigoriste ou pour être en lien avec des djihadistes.

Il a été notifié une assignation à résidence.

Aucune interdiction de manifestation n'a été pris sur la base de l'état d'urgence.



Les Chiffres clés 2015

	<i>Evolution 2014/2015</i>	
	<i>Nièvre</i>	<i>Global</i>
Atteintes aux Biens	Gendarmerie -0,48% Police +5,49%	+ 2,5%
Atteintes Volontaires à l'intégrité physique	Gendarmerie +25,70% Police -16,94%	+8 ,8%
Escroqueries et Infractions économiques et financières	Gendarmerie +27,13% police -17,17%	+10%
Sécurité routière		
	<i>Nièvre</i>	<i>National</i>
Accidents	-20% 172 accidents	-3,6% 56109 accidents
Tués	-20% 12 tués	+2,4% 3464 tués
Blessés	-24% 196 blessés	-3,6% 70442 blessés



Fiche 1 - La délinquance dans la Nièvre

A - Les indicateurs permanents

Au cours de l'année 2015, la délinquance constituée des 3 indicateurs permanents indique une légère tendance à la hausse pour les atteintes aux biens (AAB) (+1,42%), et une augmentation plus marquée pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) (+9,6%) et les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) (+13,7%).

1 – Quasi stabilité pour les atteintes aux biens (AAB)

Le nombre de faits passe de 4911 faits en 2014 à 4982 en 2015 soit 1,42%.

Cette augmentation s'observe principalement en zone police (1672 faits en 2015 contre 1585 en 2014 soit +87) tandis qu'en zone gendarmerie, les AAB sont en légère diminution (3310 faits en 2015, 3326 en 2014).

➤ En zone police :

En zone police, l'augmentation de 5,49% porte essentiellement sur les cambriolages tant pour les habitations principales que pour les résidences secondaires, ce qui constitue une nouveauté pour une zone urbaine. Il s'agit pour l'essentiel de maisons faisant l'objet de succession donc libre de tout occupant.

Par ailleurs, il est à noter une augmentation très sensible des vols de deux et quatre roues sur le secteur du centre ville - hausses respectives de 14 et 43%. Certains réseaux sont en voie de démantèlement en 2016.

Enfin, l'auteur de l'unique vol à main armée comptabilisé cette année a été interpellé dans les deux heures qui ont suivi les faits.

➤ En zone gendarmerie :

En zone gendarmerie, les AAB affiche une légère baisse de -0,48 % par rapport à 2014. Cette tendance repose sur une diminution très sensible de l'ensemble des indicateurs (cambriolages, vols simples, dégradations) partiellement compensée par une hausse marquée des vols liés à l'automobile.

En effet, les cambriolages au global en zone gendarmerie affiche une nette baisse (-5,40%). Les vols simples affichent également une baisse marquée notamment sur les chantiers (-37,74%) et dans les exploitations agricoles (-31,45%). En outre, les vols à main armée sont passés de 6 en 2014 à 2 en 2015, soit une baisse de 66,67%.

En revanche, sont en nette augmentation les vols dans les résidences secondaires: +30,21% ainsi que les vols liés à l'automobile et aux deux roues : +23,50 % (925 en 2015 par rapport à 749 en 2014).



2 – Un contexte particulier pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Avec 1165 faits constatés en 2015 contre 1053 en 2014, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont en augmentation dans la Nièvre, soit 112 faits de plus dont 92 faits liés à l'affaire Van Nierop.

Alors qu'une baisse significative de 16,94 % est observée en zone police (309 faits en 2015 contre 372 en 2014 soit - 63 faits), la tendance est à la hausse en zone gendarmerie (856 faits en 2015 contre 681 en 2014 soit 157 faits supplémentaires).

➤ **Les violences physiques non crapuleuses :**

Le groupement de gendarmerie de la Nièvre enregistre une hausse de +127 faits (de 411 faits en 2014 à 538 en 2015 soit +30,90%) dont 92 faits attachés à l'affaire Van Nierop. Hors affaire Van Nierop, la progression est de 7,8%.

En zone police, les violences intra-familiales sont en baisse de 20,83 %. C'est une véritable priorité de service qui donne lieu à un traitement en temps réel et une réponse pénale rapide.

Dans le cadre des violences urbaines, 22 personnes ont été interpellées. 18 ont été placées en garde à vue. Le volume des incendies de voitures est stable (47 VL en 2015 contre 41 en 2014). Les violences urbaines qui se sont produites dans le quartier du Banlay fin mai 2015 ont donné lieu à l'interpellation de 10 délinquants. Ces délinquants ont été condamnés à des peines de prison ferme et 7 mandats de dépôt ont été prononcés à l'audience.

➤ **Les violences physiques crapuleuses :**

En zone gendarmerie, les faits s'élèvent à 38 contre 34 en 2014 (soit +11.76%).

En zone police, il faut souligner l'augmentation de 14% (soit + 3 faits) des vols avec violence sur les femmes plutôt âgées (sacs à main et portables).

3 - Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Les escroqueries regroupent les faux en écriture, les falsifications et usages de chèques volés et de cartes de crédit, les abus de confiance.

La délinquance économique et financière concerne majoritairement le travail clandestin.

A l'instar des AVIP, le groupement de gendarmerie de la Nièvre enregistre une hausse des EIEF de 682 à 867 faits, dont 53 pour une seule affaire. Cette augmentation porte exclusivement sur des falsifications et usages de chèques volés (139 faits) ainsi que sur des faits d'escroquerie dans le cadre de l'affaire Van Nierop (53 faits).

Pour la Police, en revanche, la baisse est sensible : -17,17% (193 faits en 2015 contre 233 en 2014).

Globalement, les escroqueries augmentent de 15% (8% sans l'affaire Van Nierop).



B - Les indicateurs ciblés

1. Les cambriolages de résidences principales

Ils sont en diminution en zone gendarmerie (-6,33% - de 316 faits à 296) dans un contexte de baisse continue depuis 3 ans dans la zone gendarmerie nivernaise, comparativement à la baisse nationale plus récente.

En zone police, les cambriolages des résidences principales la délinquance ont été concentrés sur une courte période (les fêtes de fin d'année décembre 2014 et début janvier 2015) et un périmètre restreint. Pour l'essentiel, les vols se sont concentrés sur la zone pavillonnaire résidentielle des Montapins. Les actions mise en place, de jour comme de nuit, ont permis de juguler le phénomène. En outre, la Police scientifique parvient à de bons résultats en termes d'identification des délinquants.

2. Les vols dans les locaux industriels et commerciaux

En zone gendarmerie, ils sont en net recul (-11,85 % soit 287 faits à 253 faits). Ce type de fait est commis de nuit, souvent en fin de semaine. Les réunions diagnostiques de sécurité et les réunions de sensibilisation ont permis d'élever le niveau moyen de sécurité passive (caméras, alarmes) dans ce secteur d'activité même si certains établissements ne disposent pas encore de moyens de protection passive (caméras vidéo, alarmes,...) ou dont ces moyens sont défectueux et ne sont pas réparés. S'agissant des vols de carburant, la tendance est identique. La baisse est très nette : -25,41 % soit de 244 faits en 2014 à 182 faits en 2015. cette situation résulte de l'action conjuguée de la sécurité passive et des dispositifs opérationnels de surveillance ciblée mis en œuvre par les brigades.

S'agissant des vols de métaux, une légère hausse est constatée : + 8,11 % (80 faits en 2015 pour 74 en 2014) sans pour autant atteindre les niveaux de 2013 (104 faits). Les cibles privilégiées sont les entreprises et les déchetteries mais également des équipements des opérateurs de réseaux.

Les vols dans les exploitations agricoles ont nettement diminué : -31,45 % (85 faits en 2015 comparativement à 124 en 2014). Les patrouilles de prévention en motos tout-terrain effectuées dans les zones d'exploitation agricoles et dans le cadre de la convention signée avec la Chambre d'Agriculture représentent une des origines de cette baisse sensible.

En zone police, les vols dans les locaux commerciaux ont baissé de 30% en 2015.



C – L'action des services

1 - Les infractions révélées par l'action des services (IRAS)

Depuis le mois de février 2010, les infractions révélées par l'action des services sont présentées séparément de celles portées à leur connaissance par les plaintes et assimilées.

Les infractions relevées sont en baisse de – 17,65 % en zone gendarmerie (364 faits en 2015 contre 439 en 2014), essentiellement en raison du déplacement du Bol d'Or de la Nièvre vers le Var en 2015, et en légère hausse de 6,33% en zone police (252 faits en 2015 contre 237 en 2014).

2 – Le taux d'élucidation

Le taux d'élucidation : rapport entre les faits constatés et les faits élucidés = part des crimes et délits qui, par preuves ou indices, peuvent être imputés à une ou plusieurs personnes mises en cause et entendues par procès-verbal.

En zone gendarmerie, en 2015, 51,67% des faits de délinquance constatés ont été élucidés (soit 8,5 points au dessus de la moyenne nationale). Ce taux place le groupement de la Nièvre en 18^{ème} position au niveau national (sur 93) pour la seconde fois en 3 ans,. L'ensemble des taux d'élucidation se situent largement au-dessus des moyennes nationales (entre 3 et 9 % selon les agrégats) ainsi les taux des AAB et des EIEF progressent de manière sensible : +2,7% pour les AAB et +5,9% pour les EIEF. S'agissant du taux d'élucidation des AVIP, s'il baisse de 10 % par rapport à 2014, il demeure supérieur de 3 % comparativement au taux national. Le taux d'élucidation des cambriolages est de 21,47 % soit 7 points au dessus de la moyenne nationale en gendarmerie.

En zone police, le taux d'élucidation global est de 34,35% contre 38,34% en 2014. Les taux concernant les atteintes aux biens (14,23%) et les atteintes aux personnes (60,19%) s'inscrivent dans les moyennes nationales (respectivement 15% et 60%).

La Police nationale a poursuivi son action intensive dans la lutte contre les stupéfiants ce qui a permis une fois encore de consolider les résultats en la matière et de connaître une augmentation sensible de l'activité du service de 6.67 %. Au delà du pourcentage, il s'agit de mettre en lumière le côté offensif de l'action de la Police Nationale sur le territoire de la ville de Nevers et ce quelque soit le quartier, classé en zone sensible ou non.



D- Des actions de prévention spécifiques

Le partenariat le plus important demeure l'accompagnement des victimes avec l'ANDAVI à hauteur de deux demi-journées par semaine. Pour le bilan 2014 (2015 n'est pas encore finalisé), sur 824 victimes, 546 ont été dirigées vers cette structure par les services de Police et de Gendarmerie. Cette association a pour mission principale d'accueillir les victimes d'infractions pénales et de leurs familles et éventuellement de les orienter vers un(e) psychologue ou d'autres partenaires.

En outre, une convention Téléphone Grave danger a été signée à l'occasion de la venue dans la Nièvre le 19 octobre 2015 de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée du Droit des femmes.

Au titre de la prévention dans les milieux scolaires (toxicomanie et les dangers de l'internet), la direction départementale de la sécurité publique a augmenté de manière très sensible le nombre de ses interventions dans les collèges et lycées :

- 2014 : 43 actions de formation pour 1067 personnes

- 2015: 51 actions de formation pour 754 personnes

Cette action sera renforcée dans les écoles primaires en 2016 grâce au recrutement d'un jeune en Service Civique.

Pour sa part, la gendarmerie de la Nièvre a signé le premier protocole nivernais de Participation Citoyenne à Saint-Pierre le Moutier en juillet 2015. Six autres devraient également voir le jour en 2016 en zone gendarmerie.

Dans le cadre de la prévention technique de la malveillance, les deux référents sûreté du groupement de la Nièvre ont produit 38 rapports liés à des diagnostics d'établissements hors voie publique et 29 consultations sûreté. Afin de démultiplier leur action, ils ont également formé 9 correspondants sûreté répartis uniformément dans les brigades du département. En complément, une personne a été recrutée spécifiquement pour ces actions de prévention, dans le cadre du service civique.

S'agissant de l'information des scolaires sur les violences et les dangers liés à la consommation de produits stupéfiants ou dans le domaine de la prévention routière, 1226 élèves et 1516 ont été sensibilisés dans ces domaines respectivement en 2015.



FICHE 2 - La sécurité routière : accidentologie

Les chiffres de l'accidentologie peuvent être consultés sur le site des services de l'Etat www.nievre.gouv.fr, onglet «politiques publiques», rubrique «sécurité routière»

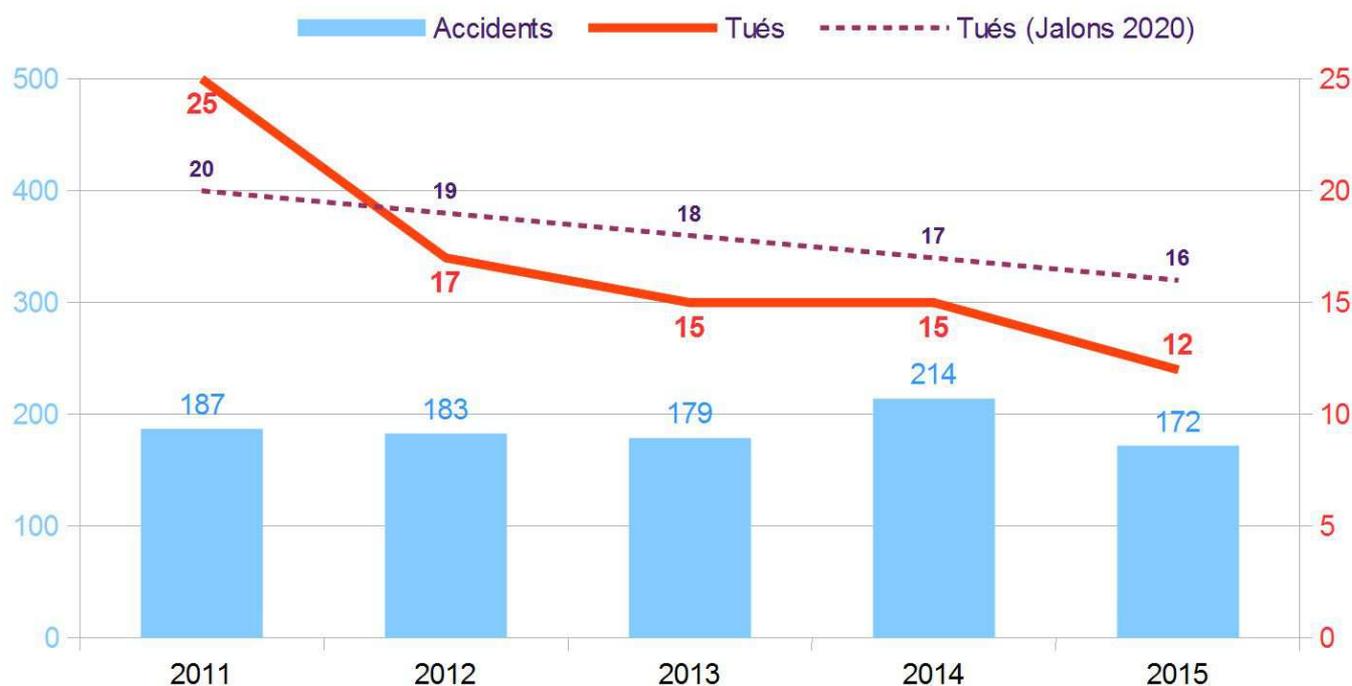
A - Les indicateurs permanents

1 - Accidents, tués et blessés

Le bilan de l'année 2015 affiche une évolution relativement favorable par rapport à celui de 2014 pour tous les indicateurs : le nombre d'accidents (-42 soit -20%), le nombre de blessés (-61 soit -24%) et le nombre de tués (-3 soit -20%) sont en baisse.

Le nombre de tués, passant de 15 en 2013 et 2014 à 12 en 2015 constitue le nombre le plus bas jamais enregistré dans la Nièvre (pour info : 87 tués en 1987).

L'indicateur national en termes de mortalité routière s'établit à 3464 tués en 2015 soit 80 tués de plus qu'en 2014 (+2.4%). Cette augmentation peut, pour moitié, s'expliquer avec l'accident de bus survenu en Gironde ayant fait à lui seul 44 victimes. Malgré cette augmentation du nombre de tués, les nombres d'accidents et de blessés enregistrent chacun une baisse de 3.6%.





La répartition des accidents, tués et blessés entre zone police et zone gendarmerie dans le département est la suivante :

	nombre d'accidents			tués			blessés		
	2014	2015	évolution	2014	2015	évolution	2014	2015	évolution
police	123	93	-30	1	1	0	142	101	-41
gendarmerie	91	79	-12	14	11	-3	115	95	-20
TOTAL	214	172	-42 (-20%)	15	12	-3 (-20%)	257	196	-61 (-24%)

On constate une baisse importante de tous les indicateurs.

L'écart se resserre donc entre les 2 zones (Police et Gendarmerie) même si l'on constate encore et logiquement une gravité plus importante en zone Gendarmerie (facteur vitesse hors agglomération).

2 - Analyse de l'accidentologie

En 2015, 172 accidents corporels ont fait 196 blessés, dont 83 hospitalisés plus de 24 heures (107 en 2014). 12 accidents ont provoqué le décès de 12 personnes.

La baisse du nombre de blessés (196 pour 257 en 2014 soit -24%), accompagne la baisse de la gravité dans les mêmes proportions (-22% de blessés hospitalisé + de 24h) .

Concernant les 12 accidents mortels, 5 se sont produits avec des véhicules seuls suite à une perte de contrôle. Contrairement aux années précédentes, la vitesse n'est plus le principal facteur des accidents mortels avec 3 accidents sur 12. Le premier facteur est désormais la consommation d'alcool et de stupéfiants qui ont causé 4 accidents mortels. Le reste des causes identifiées se partage entre refus de priorité, inattention et somnolence.

Parmi les 12 victimes décédées, 7 avaient entre 26 et 64 ans (58%), 4 étaient dans la tranche d'âge des plus de 65 ans (33%) et 1 avaient entre 17 et 25 ans (9%).

Sur l'ensemble des accidents corporels, la vitesse reste le principal facteur déclencheur, notamment pour les plus graves. Les fautes de comportement et de non respect du code de la route, notamment le non respect des priorités, ont également une large part dans les causes d'accident.

Au delà des thématiques « alcool » et « vitesse », il convient donc d'informer l'usager sur les règles de conduite basique et de lui rappeler qu'une infraction n'est jamais proportionnelle à la gravité de l'accident qu'elle provoque. Une "erreur de conduite" ou une "petite infraction" peuvent être à l'origine aussi bien d'un accrochage que d'un accident grave ou mortel, notamment pour les usagers les plus vulnérables (piétons et 2 roues).



Infractions à la vitesse :

Fin 2015, 3 radars fixes ont été équipés de la fonction double sens (Sauvigny-les-Bois sur la RD 978 à Chabrolat, Oudan sur la RN151 et Tamnay-en-Bazois sur la RD978). Deux autres sont programmés en 2016 (Challuy sur la RD976 à Pont-Carreau et Sougy sur Loire sur la RD981).

Enfin, 2 radars fixe discriminants (distinction VL/PL) devraient voir le jour à Varennes les Narcy sur la RN151 et à Varennes Vauzelles sur l'A77 en remplacement des radars fixes déjà existants.

Année	Infractions (Nb de radars)
2013	46 642 (16)
2014	46 225 (16)
2015	45 559 (16)

Le nombre d'infractions à la vitesse relevées par les radars fixes diminue légèrement.

B – Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2015

Au delà des mesures répressives mises en place pour assurer la sécurité des usagers sur la route, de nombreuses actions préventives permettent d'informer et sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et des messages à faire passer en termes de sécurité routière.

En complément de cette communication générale, plus de 25 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2015 à travers près de soixante actions de terrain conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (services de l'Etat, associations, collectivités ...).

L'Etat se devant d'être exemplaire en matière de sécurité, il dispose depuis plusieurs années d'un plan de prévention aux risques routiers interne aux services. Depuis la fin de l'année 2015, tous les agents de la direction Départementale des Territoires ont reçu cette formation. La sécurité routière propose également des sessions de formation à la conduite durable (éco-conduite) aux agents.

En 2016, le **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDSAR)** comportera plusieurs actions d'envergure répondant aux enjeux locaux (alcool et addictions, vitesse, 2 roues motorisés, jeunes, seniors) dans la continuité de celles réalisées en 2015. Quelques actions innovantes devraient également voir le jour (« repasse ton code », « film smartphone », « venez voir ce que je ne vois pas » ...).

La diversité de ces actions, organisées de manière ciblée en milieu scolaire, à destination des seniors, des motards, ... ou à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition de Nevers, ...), permet de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.

Le budget du PDASR 2016 s'élève à 51 000€ (contre 60 100€ en 2015).